

**PRIX TERRITORIA 2026**  
**LES CRITERES D'EVALUATION DES CANDIDATURES**

Les critères d'évaluation de vos dossiers de candidatures ont été établis par notre Conseil Scientifique : mettez en valeur les qualités de votre réalisation, en fonction de ces critères !

L'évaluation des dossiers candidats est faite par les Comités d'Experts de l'Observatoire TERRITORIA (un par domaine) qui étudient chaque dossier au regard de 3 critères :

1. L'innovation

Une réalisation similaire ne doit pas avoir déjà reçu un TERRITORIA (critère éliminatoire). L'innovation est évaluée non seulement dans la collectivité elle-même mais au niveau national.

L'impact de la réalisation doit pouvoir être évalué sur la collectivité ou sur un nombre conséquent de citoyens et d'utilisateurs.

La réalisation ne doit pas faire partie d'un appel à projet ou d'un dispositif national qui concernerait plusieurs collectivités.

La participation de partenaires ou de citoyens dans la conception ou la mise en œuvre de la réalisation est appréciée.

2. La reproductibilité

La possibilité et la facilité de reproduction ou d'adaptation de la réalisation dans d'autres collectivités sont appréciées, ainsi que le potentiel d'essaimage au niveau local, national ou international.

3. La bonne utilisation de l'argent public

Le coût global de la réalisation est étudié par rapport à la taille et au budget de la collectivité, au nombre de personnes impactées et à l'efficacité de l'action.

Les partenariats publics ou privés impliqués financièrement sont pris en compte dans cette évaluation.

L'impact positif sur les frais de fonctionnement (à court, moyen ou long terme) est apprécié.

**Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller**

Pour tout renseignement complémentaire : [contact@observatoireterritoria.fr](mailto:contact@observatoireterritoria.fr).